CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATANIE

MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 06 juillet 2020 à 19h00 par conférence téléphonique conformément aux exigences du Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation et ce, dû au COVID-19 tenue au bureau municipal situé au 151 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité formant quorum sous la présidence de Monsieur Andrew Turcotte, maire.

PRÉSENTS : MONSIEUR ANDREW TURCOTTE, MAIRE

MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

MONSIEUR ÉRIC NORMAND, CONSEILLER

MADAME DIANE MARCEAU, CONSEILLÈRE

MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

ABSENTE : MADAME TITA ST-GELAIS, CONSEILLÈRE

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-07-01**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour tout en maintenant l’item *divers* ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-07-02**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1ER JUIN 2020**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1er juin 2020 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1er juin 2020 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-07-03**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 30 JUIN 2020**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 30 juin 2020 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de cent-seize-mille-trois-cent-trente-neuf-dollars et cinquante-et-un-cents (116,339.51$) de déboursés et neuf-mille-cinq-cent-trente-cinq-dollars et soixante-sept-cents (9,535.67$) de salaires;

° QUE ces dépenses sont imputées au fonds d’administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de cent-vingt-cinq-mille-huit-cent-soixante-quinze-dollars et dix-huit-cents (125,875.18$).

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, g.m.a., directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité certifie conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n’y aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-07-04**

**NÉGOCIATION D’UNE NOUVELLE ENTENTE SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE (SRSI)**

CONSIDÉRANT QUE l’entente actuelle avec le service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie se termine le 31 décembre 2020 et que des municipalités ont évoqué leur intention de conclure une entente avec la Ville de Matane;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité est consciente des sommes et des efforts déjà investis pour la création du service régional et des enjeux de sécurité de la population du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers volontaires à temps partiel qui composent le service ont démontré leur attachement et leur dévouement à servir les communautés;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de préserver l’expertise des effectifs composant le SRSI;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité désire conserver pour sa population un service de proximité à un coût raisonnable;

CONSIDÉRANT QU’il y a urgence de connaître qu’elles sont les municipalités qui souhaitent poursuivre avec le SRSI, et ce afin de permettre la poursuite des discussions et la conclusion d’une nouvelle entente dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT QUE des ajustements devront être effectués pour tenir compte des municipalités qui ne renouvelleraient pas avec le SRSI;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité manifeste le désire de renouveler son entente avec le service régional de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité désire négocier une nouvelle entente avec les municipalités qui désirent poursuivre aussi avec le SRSI de la MRC de La Matanie et qu’il est impératif que les discussions se poursuivent avec celles qui ont une intention réelle de participer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité confirme son intention de négocier une nouvelle entente avec le service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie et d’en informer la MRC de La Matanie;

° QUE le maire ou le maire suppléant et le directeur général soient et sont mandatés pour représenter la Municipalité de Sainte-Félicité au sein du comité de négociation regroupant la MRC et les représentants des municipalités qui auront confirmées leur intention;

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité ne s’engage pas à signer une nouvelle entente sans avoir analyser la teneur ainsi que la nouvelle répartition des quotes-parts;

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité invite les municipalités à se prononcer formellement et rapidement pour permettre de faire avancer ce dossier et de transmettre leur résolution à la MRC de La Matanie;

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité s’engage à présenter le projet d’une nouvelle entente à la population avant de procéder à la conclusion de l’entente.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-07-05**

**AUTORISATION-APPEL D’OFFRES SUR INVITATION PUBLIQUE-SEAO-TRAVAUX D’ASPHALTAGE-ÉTÉ 2020**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité prévoit faire des travaux d’asphaltage d’environ cent-mille-dollars (100,000.00$) dans le secteur centre du village durant la saison estivale 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° D’autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé, à procéder à une demande de soumissions sur invitation publique sur le SEAO dans le cadre des travaux d’asphaltage dans le secteur centre du village.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-07-06**

**ADJUDICATION DE MANDAT-SERVICE D’INGÉNIERIE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)-TRAVAUX DE RESURFAÇAGE D’ASPHALTE DANS LE SECTEUR CENTRE DU VILLAGE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité prévoit faire des travaux de resurfaçage d’asphalte dans le secteur centre du village durant la saison estivale 2020;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire retenir le service d’ingénierie de la Fédération Québécoise des municipalités pour la préparation des documents d’appel d’offres et la supervision des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité mandate le service d’ingénierie de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) pour la préparation des documents d’appel d’offres et la supervision des travaux de resurfaçage d’asphalte dans le secteur centre du village;

° QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-07-07**

**ADOPTION-POLITIQUE NUMÉRO 2020-01, INTITULÉE : « POLITIQUE ÉTABLISSANT LES INFRACTIONS ET LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES EN MILIEU DE TRAVAIL POUR LES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ »**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire adopter une « *Politique établissant les infractions et les sanctions disciplinaires en milieu de travail pour les employés de la Municipalité de Sainte-Félicité* »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte la  Politique numéro 2020-01, intitulée : *« Politique établissant les infractions et les sanctions disciplinaires en milieu de travail pour les employés de la Municipalité de Sainte-Félicité »*;

° QUE copie de la Politique numéro 2020-01 demeure annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit;

° QUE copie de la Politique numéro 2020-01 soit transmise à chaque employé de la municipalité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-07-08**

**ADOPTION-POLITIQUE NUMÉRO 2020-02, INTITULÉE : « POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE OU SEXUEL AU TRAVAIL ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES »**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire adopter une *« Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes »*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte la Politique numéro 2020-02, intitulée : « *Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes »*;

° QUE copie de la Politique numéro 2020-02 demeure annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit;

° QUE copie de la Politique numéro 2020-02 soit transmise à chaque employé de la municipalité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-07-09**

**ADOPTION-POLITIQUE NUMÉRO 2020-03, INTITULÉE : « POLITIQUE DE GESTION DES PLAINTES »**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire adopter une *« Politique de gestion des plaintes »*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte la Politique numéro 2020-03, intitulée : *« Politique de gestion des plaintes »*;

° QUE copie de la Politique numéro 2020-03 demeure annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit;

° QUE copie de la Politique numéro 2020-03 soit transmise à la MRC de La Matanie.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-07-10**

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER-PROJET D’EMBELLISSEMENT DE LA COUR D’ÉCOLE DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance d’une demande formulée de soutien financier d’un montant de 5,000.00$ et une contribution en services pour des travaux d’excavation et de transport (exemple : terre) à la Municipalité de Sainte-Félicité par Madame Christine Gardner, gestionnaire administrative d’établissements pour le projet d’embellissement de la cour d’école de Sainte-Félicité évalué à 45,420.00$;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de l’éducation a confirmé une subvention de 25,335.00$ pour le projet d’embellissement, conditionnel à une participation du milieu à la hauteur de 40% du projet final, le Centre de services scolaire des Monts-et-Marées 7,500.00$, Flor Déco 5,000.00$, Caisse Desjardins de la Matanie 1,200.00$ conditionnel à l’implication de la municipalité et le député de Matane-Matapédia 1,000.00$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité accepte de contribuer financièrement d’un montant de 5,000.00$ au projet d’embellissement de la cour d’École de Sainte-Félicité;

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité accepte de contribuer en services pour des travaux d’excavation et de transport (exemple : terre);

° QUE la contribution financière sera prise dans le poste du surplus accumulé de la municipalité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-07-11**

**AUTORISATION-SIGNATURE PERMIS D’OCCUPATION-PÊCHES ET OCÉANS CANADA (LOT : 3169076)**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du permis d’occupation pour l’installation d’un support à vélo, une table à pique-nique, un banc, un bac à recyclage sur la propriété du Ministère des Pêches et Océans Canada dont l’emplacement est localisé sur le site fédéral de l’anse-à-la-Croix (lot : 3169076);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité s’engage à respecter les conditions énumérées dans le permis d’occupation avec Pêches et Océans Canada;

° QUE le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité le permis d’occupation avec Pêches et Océans Canada;

° QUE copie de la présente résolution soit transmise à l’assureur de la municipalité ainsi que copie du permis d’occupation dûment signé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-07-12**

**AUTORISATION-SIGNATURE-AMENDEMENT NUMÉRO 2 AU CONTRAT INTERVENU LE 18 JUIN 2020 AVEC BOUFFARD SANITAIRE INC.**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité a obtenu en date 05 juin 2020 de Monsieur Frédéric Guay du Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation l’autorisation à renégocier de gré à gré, certaines clauses de son contrat avec l’entreprise Bouffard Sanitaire inc. pour assurer le maintien des services relatifs au tri et au conditionnement des matières recyclables de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation autorise à renégocier le contrat selon les paramètres transmis lors de la demande et aux conditions suivantes :

° que la durée du contrat n’excède pas la durée restante de celui en cours;

° que le montant de la compensation n’excède pas 120 $/tonne métrique, plus les taxes applicables;

° que le montant forfaitaire prévu à être versé à l’entreprise à la signature du contrat n’excède pas 1470$, plus les taxes applicables;

° que l’entrée en vigueur du tarif majoré soit ultérieure à la date de la présente autorisation;

° que l’amendement du contrat soit approuvé, au préalable, par une résolution du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité est en accord avec la convention d’amendement renégociée, de gré à gré, certaines clauses de son contrat avec l’entreprise Bouffard Sanitaire inc. pour assurer le maintien des services relatifs au tri et au conditionnement des matières recyclables de son territoire autorisé par le Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation en date du 05 juin 2020;

° QUE le maire Monsieur Andrew Turcotte et le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité ladite convention d’amendement numéro 2 avec Bouffard Sanitaire inc. ainsi que tout autre document accessoire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-07-13**

**APPUI-PROJET DE CONSTRUCTION D’UNE MAISONNETTE-COSMOSS-MRC DE LA MATANIE**

CONSIDÉRANT la demande d’autorisation formulée par Cosmoss de la MRC de La Matanie pour la construction d’une maisonnette permettant aux enfants de s’adonner au jeu libre et actif, selon l’entente prise au préalable avec la Corporation de développement de Sainte-Félicité;

CONSIDÉRANT QUE COSMOSS de La Matanie s’engage à verser une somme de 500.00$ maximum pour les matériaux qui serviront à la construction d’une maisonnette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité appui le projet de construction de maisonnette tout en autorisant l’installation sur un terrain dont la municipalité est propriétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-07-14**

**DOSSIER DE MISE EN DEMEURE NON RÉGLÉE-DOSSIER MATRICULE : 1612-33-6690**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l’immeuble portant le matricule : 1612-33-6690 n’a pas réglé son dossier de mise en demeure depuis l’avis d’infraction émis le 8 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a étudié le dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité demande au propriétaire de l’immeuble portant le matricule : 1612-33-6690 de régulariser l’avis d’infraction émis le 8 juin 2018 et ce, d’ici le 31 octobre 2020 (date limite pour régulariser le dossier);

° QUE si le propriétaire ne respecte pas la date limite pour régulariser son dossier, la municipalité entreprendra les procédures judiciaires afin de faire appliquer les sanctions et pénalités qui s’imposent;

° QUE copie de la présente résolution soit envoyée au service d’urbanisme de la MRC de La Matanie.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-07-15**

**AUTORISATION-DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS D’AUTORISER DES VÉHICULES HORS ROUTE À TRAVERSER UN CHEMIN PUBLIC À UN PASSAGE DÉTERMINÉ (V-3095)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité doit demander au ministre des transports du Québec d’autoriser des véhicules hors route à traverser un chemin public à un passage déterminé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu majoritairement (Madame Diane Marceau se retire dans ce dossier) :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé à compléter et à signer le formulaire (V-3095) pour demander au ministre des transports du Québec d’autoriser des véhicules hors route à traverser un chemin public à un passage déterminé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-07-16**

**DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE D’UN MONTANT DE 6000.00$-CAMP DE JOUR-ÉTÉ 2020-CENTRE SPORTIF SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT la demande formulée en mars 2020 pour une aide financière d’un montant de 6000.00$ pour le camp de jour pour la saison estivale 2020 du Centre Sportif Sainte-Félicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité accorde une aide financière d’un montant de 6,000.00$ pour le camp de jour pour la saison estivale 2020 au Centre Sportif Sainte-Félicité;

° QUE le montant soit pris dans le poste budgétaire portant le numéro # 02-70190-970.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-07-17**

**DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE-LOYER DU CERCLE DES FERMIÈRES DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT la demande formulée en date du 27 avril 2020 du Cercle des Fermières de Sainte-Félicité pour le paiement du montant de loyer du local du cercle;

CONSIDÉRANT QUE dans la résolution portant le numéro 2020-05-10, le Conseil municipal accorde une aide financière d’un montant de 420.00$ représentant deux (2) mois de loyer et que dans cette résolution, le conseil municipal précise que la demande sera réévaluée en juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité accorde une aide financière d’un montant de 420.00$ représentant deux (2) autres mois de loyer;

° QUE l’aide financière accordée soit prise dans le poste budgétaire # 02-70190-970.

**MENTION DE MADAME SANDRA BÉRUBÉ**

Madame Sandra Bérubé, conseillère, fait mention de félicitations au directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé pour sa nomination par la Corporation de développement de Sainte-Félicité comme bénévole du mois publié dans le Petit Journal de Juillet 2020.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-07-18**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

De lever la séance ordinaire du 06 juillet 2020, l’ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 20h19.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Andrew Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Andrew Turcotte Yves Chassé, GMA

Maire Directeur général

Secrétaire-trésorier